

# **C** **HAÎNÉE-DES-COUPIS (LA)** **(39)**



## **Extrait du Dictionnaire GEOGRAPHIQUE, HISTORIQUE et STATISTIQUE Des communes de la Franche-Comté De A. ROUSSET Tome II (1854)**

Chênée-des-Coupis, *Les Coupis, la Chainée-des-Coupix,*

Village de l'arrondissement de Dole, canton de Chaussin, perception actuelle de Rahon, perception future et bureau de poste du Deschaux, à 2 km du Pleure. 7 de Chaussin, 25 de Dole et 57 de Lons-le-Saunier.  
Altitude : 222<sup>m</sup>.

Le territoire est limité au nord par Gatey et Asnans, au sud par les Essarts et Pleure, à l'est par Pleure et Gatey, à l'ouest par Asnans et les Essarts. La ferme Raviot et la maison Toinard font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Gatey, à Asnans et par le fossé dit de Louis XIV.

Ce village est situé au milieu d'une plaine; les maisons ont un certain air de propreté qui reflète l'aisance de la population ; elles sont construites en pierres et briques, avec pans de bois ou en terre, couvertes en tuiles et isolées.

Population : en 1790, 150 habitants ; en 1846, 235 ; en 1851, 239, dont 120 hommes et 119 femmes ; population spécifique par km carré, 46 habitants ; 46 maisons ; 53 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1795.

Vocable : saint Laurent. Paroisse de Pleure.

Série communale à la mairie, manquent l'an III à l'an V. La série du greffe déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 2224 à 2226, 3 E 3655, 3 E 8446, 3 E 8912 à 8914 et 3 E 13224.  
Tables décennales : 3 E 1152 à 1160.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 172, 5 Mi 256, 5 Mi 1206, 2 Mi 853, 2 Mi 2007 et 2008, 5 Mi 3 et 4 et 5 Mi 1183.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre : exécuté en 1829 ; surface territoriale, 512<sup>h</sup> 75<sup>a</sup> divisés en 946 parcelles que possèdent 214 propriétaires, dont 149 forains ; surface imposable, 504<sup>h</sup> 72<sup>a</sup>, savoir : 452<sup>h</sup> 86<sup>a</sup> en terres labourables, 27<sup>h</sup> 13<sup>a</sup> en prés, 6<sup>h</sup> 95<sup>a</sup> en étangs, 2<sup>h</sup> 77<sup>a</sup> en pâtures, 2<sup>h</sup> 07<sup>a</sup> en sol et aisances des maisons, 1<sup>h</sup> 21<sup>a</sup> en jardins. 67<sup>a</sup> en vergers, 62<sup>a</sup> en bois, d'un revenu cadastral de 7.067 fr. ; contributions directes en principal 1427 fr.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du blé, du seigle, de l'avoine, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves et du chanvre.

On exporte le quart des céréales et on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.



On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chevaux, des cochons et des volailles. On y engraisse des bœufs et beaucoup de cochons. 30 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire du sable très blanc, exploité, et du minerai de fer non exploité.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières.

Les seuls patentables sont : 4 sabotiers.

Il n'y a ni maison commune ni instituteur. Les enfants fréquentent les écoles de Pleure.

Biens communaux : 8<sup>h</sup> 11<sup>a</sup> de pâtures et marais, d'un revenu cadastral de 43 fr.

Bois communaux : 28<sup>h</sup> 12<sup>a</sup>, dont 88<sup>a</sup> sont coupés annuellement. Essences dominantes : chêne, charme et tremble.

Budget : recettes ordinaires 948 fr. ; dépenses ordinaires 1003 fr.

### NOTICE HISTORIQUE

La Chênée est un petit village tout nouveau, créé par des bûcherons venus de la Côte-d'Or, pour défricher les forêts qui recouvraient le sol de la vaste paroisse de Pleure. Il n'est qu'un démembrement de la communauté des Essarts, et faisait partie de la terre de Chaussin. Les sujets étaient main-mortables. Rien jusqu'à présent n'est venu prouver que ces lieux aient été habités à l'époque romaine.

Au nord du village et près des maisons, on voit un fossé ayant 10 mètres de largeur, 3 à 4 mètres de profondeur et 300 mètres de longueur. Sur les bords ont été jetées les terres provenant du creusage, auxquelles on en a ajouté d'autres, de manière à former un double rempart. Un peu plus au nord et sur le territoire de Gatey, est un autre fossé semblable au précédent, dont une extrémité aboutit à la forêt de Gatey, et l'autre, par un mouvement oblique, à l'extrémité orientale du premier fossé. Ces retranchements sont appelés dans le pays, *Fossés de Louis XIV*. Ils se terminent à un vaste marais, appelé le *Mou de Pleure*. Leur position stratégique fait supposer que deux armées se sont trouvées là en présence. On y trouve des fragments de sabre, des bisciaïens, des boulets, des balles et de petites pièces de campagne. La dépopulation fut si générale dans la terre de Chaussin, à la suite des guerres et des pestes du XVII<sup>e</sup> siècle, que le souvenir de cette bataille ne s'est pas même conservé dans la tradition.

Les habitants racontent sérieusement que le *Mou de Pleure* est formé par l'engloutissement d'un ville, ou bien, ce qui est moins invraisemblable, par une forêt qui s'est affaissée. Il appartient à la commune et est fréquenté par de nombreuses bécassines.